

Impulse & Vous

18 Boulevard Gambetta
86170 Neuville de Poitou

Email : contact@impulse-et-vous.fr
Tel : 06 16 08 20 60



Conditions Générales de Vente

Désignation

La SAS Impulse & Vous désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 18 Boulevard Gambetta – 18 Bd Gambetta – 86170 NEUVILLE DE POITOU.

La SAS Impulse & Vous met en place et dispense des actions de formation et conseil à destination des entreprises (inter et intra-entreprises) et des particuliers, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de la SAS Impulse & Vous
- bénéficiaire : la personne physique qui participe à une prestation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation et de conseil effectuées par la SAS Impulse & Vous pour le compte d'un client. Toute commande de formation et de conseil auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque prestation de formation et de conseil, la SAS Impulse & Vous s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la SAS Impulse & Vous, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des formations et de toute prestation sont indiqués en euros nettes de taxes en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts. Le versement d'un acompte peut être prévu, dans ces cas il est indiqué dans le contrat. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un Fonds d'Assurances Formation (FAF), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client souhaitant une subrogation de paiement est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la SAS Impulse & Vous ne reçoit pas l'accord de prise en charge de l'OPCO avant la signature de la convention, l'intégralité des coûts de formation sera facturée directement au client.

Conditions de report et d'annulation d'une prestation

1 / En cas de convention de formation ou de prestation de services avec une personne morale :

A – Avant le début de la formation

Tout renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation ou de la prestation (annulation, rétractation, abandon) doit être communiqué à la SAS Impulse & Vous par écrit :

- Dans un délai inférieur à 10 jours ouvrables avant le début de la formation : 30 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

B – En cours de formation

En cas d'arrêt anticipé de la formation ou de la prestation par le bénéficiaire, sauf cas de force majeure, il lui sera facturé la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues. En outre, le prestataire retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action, un pourcentage de 30 %, au titre de dédommagement.

2 / En cas de convention de formation ou de prestation de services avec une personne physique :

A – Délai de rétractation

A compter de la date de signature du contrat, le bénéficiaire a un délai de dix (10) jours pour se rétracter.

Il en informe la SAS Impulse & Vous par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

B – Cessation anticipée ou abandon

En cas de cessation anticipée de la formation ou prestation du fait de la SAS Impulse & Vous ou l'abandon de la formation ou prestation par le bénéficiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis
- Une Indemnisation pour les heures non suivies du fait du stagiaire pourra être prévue et précisée au contrat

Gestion des absences et abandons

1/ Force majeure – Définition

En droit, 3 caractéristiques permettent d'identifier la force majeure : l'événement doit avoir un caractère extérieur, imprévisible et irrésistible. L'absence de l'une de ces 3 caractéristiques fait tomber la notion de force majeure.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation ou la prestation par suite de force majeure dûment reconnue, il en informe immédiatement la SAS Impulse & Vous par écrit et le contrat de formation professionnelle ou de prestation de services est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la SAS Impulse & Vous ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par écrit, et seules les heures réalisées seront facturées.

2/ Gestion des absences

L'assiduité et l'implication du bénéficiaire sont des éléments clés de réussite de la formation, c'est pourquoi l'organisme de formation Impulse & Vous a établi la procédure de gestion des absences et abandons adaptée aux différentes situations rencontrées qui suit :

Impulse & Vous s'assure de remplir des feuilles de présence pour chaque journée de formation ou chaque entretien (signature papier ou électronique).

A - Les absences prévues et justifiées ou non prévues mais justifiées

- Sessions en intra :

- Proposition d'une autre session si possible pour l'absent, par écrit.

- Proposition d'inscription d'un autre salarié en remplacement (selon possibilités de l'organisme), par écrit.

- Après recherche de ces 2 solutions proposées, et sans solution trouvée, le client confirme l'arrêt de la participation par écrit, la participation est donc annulée. Il sera facturé la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues. En outre, sauf cas de force majeure, le prestataire retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action, un pourcentage de 30 %, au titre de dédommagement.

- Sessions en inter ou en Individuel :

- Proposition d'une autre session par Impulse & Vous si possible pour l'absent, par écrit.

- Sans solution de report trouvée, le client confirme l'arrêt de la participation par écrit, la participation est donc annulée. Il sera facturé la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues. En outre, sauf cas de force majeure, le prestataire retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action, un pourcentage de 30 %, au titre de dédommagement.

B - Les absences non prévues et non justifiées

Impulse & Vous contacte le bénéficiaire ou son responsable pour plus d'informations, par mail ou par téléphone.

- En intra :

- Proposition d'une autre session si possible pour l'absent.

- Proposition d'inscription d'un autre salarié en remplacement (selon possibilités de l'organisme), par écrit.

- Après recherche de ces 2 solutions proposées, et sans solution trouvée, le client confirme l'arrêt de la participation par écrit, la participation est donc annulée. Il sera facturé la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées + nombre d'heures d'absences non justifiées/nombre d'heures prévues. En outre, sauf cas de force majeure, le prestataire retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action, un pourcentage de 30 %, au titre de dédommagement.

- En inter ou en individuel :

-Proposition d'une inscription sur une autre session si possible pour l'absent.

- Sans solution trouvée, le client confirme l'arrêt de la participation par écrit, la participation est donc annulée. Il sera facturé la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées + nombre d'heures d'absences non justifiées/nombre d'heures prévues. En outre, sauf cas de force majeure, le prestataire retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action, un pourcentage de 30 %, au titre de dédommagement.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de prestations, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la SAS Impulse & Vous. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations et toute autre prestation.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la SAS Impulse & Vous sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La SAS Impulse & Vous s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la SAS Impulse & Vous et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Poitiers.